

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

AUX ACTIONNAIRES DE :**Xtrackers (IE) plc**

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande

Numéro d'immatriculation : 393802

Le 5 octobre 2026

Compartiment : Xtrackers MSCI USA Minimum Volatility UCITS ETF (1D / ISIN : IE00BDB7J586) (le « **Compartiment** »)

Cher Actionnaire,

Cette lettre a pour but de vous informer, en qualité d'Actionnaire du Compartiment, que les administrateurs de la Société (les « Administrateurs ») ont décidé de convoquer une Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du Compartiment le 2 novembre 2026 à 10 h 00 (heure de Dublin) au 25 North Wall Quay, Dublin 1, D01 H104, Irlande (l'« Assemblée » ou l'« AGE »). Les termes définis utilisés, sauf mention contraire dans le présent document, ont la signification qui leur est attribuée dans le prospectus de la Société, tel que complété en tant que de besoin (le « Prospectus »), et le supplément publié à l'égard du Compartiment (le « Supplément »).

L'objet de l'Assemblée

L'objet de l'Assemblée est de permettre aux Actionnaires d'examiner une modification proposée concernant l'objectif d'investissement du Compartiment et certaines autres modifications détaillées ci-dessous.

Un résumé des modifications proposées est également visible sur le tableau ci-dessous :

Nom actuel du Compartiment	Nouveau nom du Compartiment	Indice de Référence Actuel	Nouvel Indice de référence	Administrateur de l'Indice Actuel	Administrateur du Nouvel Indice
Xtrackers MSCI USA Minimum Volatility UCITS ETF	Xtrackers S&P 1000 UCITS ETF	Indice MSCI USA Minimum Volatility (USD) Index	S&P 1000 Index	MSCI Limited	S&P Dow Jones Indices LLC

Quels changements vont intervenir sur votre Compartiment ?

La société de gestion propose plusieurs modifications au Compartiment décrites plus en détail au sein des rubriques ci-dessous.

Modification de l'Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement actuel du Compartiment est de suivre la performance, avant commissions et charges, de son indice de référence actuel, le MSCI USA Minimum Volatility

(USD) Index (l'« **Indice de Référence Actuel** »). L'Indice de Référence Actuel repose sur l'Indice MSCI USA Index (l'« **Indice Parent Actuel** »), qui sélectionne des titres présentant, individuellement ou collectivement, des niveaux de volatilité généralement plus faibles et est conçu pour refléter la performance des actions de certaines sociétés américaines cotées de grande et moyenne capitalisation. L'Indice de Référence Actuel est administré par MSCI Limited (l'« **Administrateur de l'Indice** »).

Il est proposé de remplacer l'objectif d'investissement du Compartiment afin de refléter la performance nette de frais et dépenses d'un indice, qui vise à refléter la performance des actions d'entreprises américaines de moyenne et petite capitalisation.

Nouvelle Politique d'investissement

Si la résolution ordinaire est approuvée par les Actionnaires du Compartiment, la politique d'investissement du Compartiment sera modifiée pour préciser que, pour atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment continuera à appliquer une Politique d'Investissement Direct et cherchera à répliquer ou à suivre, avant commissions et charges, la performance de l'Indice S&P 1000 Index (le « **Nouvel Indice de référence** ») en détenant un portefeuille de titres de participation comprenant la totalité ou un nombre substantiel des titres inclus dans le Nouvel Indice de référence.

Afin d'éviter toute ambiguïté, le Compartiment continuera d'être géré selon une approche passive et d'être un Compartiment à réplication totale.

Présentation du Nouvel Indice de référence

Le Nouvel Indice de référence est administré par S&P Dow Jones Indices LLC (l'« **Administrateur du Nouvel Indice** »).

Le Nouvel Indice de référence est un indice composite combinant tous les composants de l'Indice S&P MidCap 400 Index et de l'Indice S&P SmallCap 600 Index. Le Nouvel Indice de référence est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière ajustée au flottant, conçu pour mesurer la performance des segments de moyenne et petite capitalisation du marché des actions américain.

Le Nouvel Indice de référence contient environ 1 000 titres constitutifs, le S&P MidCap 400 représentant les sociétés américaines de moyenne capitalisation et le S&P SmallCap 600 représentant les sociétés américaines de petite capitalisation. La sélection des titres constitutifs des indices sous-jacents est laissée à la discrétion du Comité des Indices de S&P Dow Jones Indices, sur la base de critères d'éligibilité tels que la domiciliation aux États-Unis, la capitalisation boursière, la liquidité, la viabilité financière et la représentation sectorielle.

Des informations complémentaires concernant la méthodologie du Nouvel Indice de référence peuvent être consultées à l'adresse www.spglobal.com/spdji/en/indices/equity/sp-1000.

Modification de la dénomination du Compartiment

Si la résolution ordinaire est approuvée par les Actionnaires du Compartiment, celui-ci sera renommé **Xtrackers S&P 1000 UCITS ETF**.

Afin d'éviter toute ambiguïté, aucune modification n'est apportée aux frais du Compartiment et celui-ci continuera à chercher à suivre un indice de référence constitué de titres de participation cotés aux États-Unis.

Quand ces changements interviendront-ils ?

Les modifications stipulées dans le présent courrier prendront effet, en cas d'approbation de la résolution par les Actionnaires lors de l'Assemblée, le 16 novembre 2026 (la « Date d'effet ») et le présent courrier fait office de notification aux Actionnaires des faits exposés dans la présente lettre.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir le rachat de vos parts jusqu'au 12 novembre 2026.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts du 13 novembre 2026 au 16 novembre 2026.

Approbation des Actionnaires

Toute modification de l'objectif d'investissement du Compartiment telle que décrite ci-avant est soumise à l'approbation par résolution ordinaire des Actionnaires du Compartiment.

À cette fin, l'Assemblée a été convoquée et se déroulera au 25 North Wall Quay, Dublin 1, D01 H104, Irlande, le 2 novembre 2026, à l'heure stipulée dans l'avis ci-joint. L'avis officiel de l'Assemblée et le Formulaire de procuration sont joints aux présentes (en Annexe 1).

Le quorum nécessaire pour l'Assemblée est d'un Actionnaire présent (en personne ou par procuration) habilité à voter dans le cadre des questions devant être traitées. Si le quorum n'est pas atteint au terme d'un délai de trente (30) minutes à compter de l'heure fixée pour l'Assemblée, ou s'il n'est plus respecté au cours de l'Assemblée, l'Assemblée sera ajournée jusqu'à 10 h 00 (heure de Dublin) le 9 novembre 2026 sans nouvel avis aux Actionnaires. Le quorum lors de l'assemblée ajournée sera constitué desdits Actionnaires présents lors de l'assemblée ajournée en personne ou par procuration et une personne autorisée à être comptabilisée dans le quorum présente lors de toute assemblée ajournée suffira à constituer le quorum. La résolution sera proposée lors de l'assemblée ajournée de la manière décrite ci-avant.

L'avis stipule le texte de la résolution devant être proposée lors de l'Assemblée. La résolution sera proposée en tant que résolution ordinaire, ce qui signifie que plus de 50 % du nombre total de votes exprimés est nécessaire pour que la résolution soit adoptée par l'Assemblée. Si la résolution est adoptée à la majorité requise, elle liera de façon contraignante tous les Actionnaires du Compartiment, quelle que soit la façon dont ils ont voté ou qu'ils aient voté ou non, et les modifications proposées sont censées prendre effet et être reflétées dans un Supplément révisé le 16 novembre 2026 ou aux alentours de cette date (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

Droit de participer et de voter

Veuillez noter que vous n'avez le droit de participer et de voter à l'Assemblée (ou à tout ajournement de celle-ci) que si vous êtes un actionnaire enregistré. Étant donné que les compartiments de la Société utilisent le modèle de règlement du Dépositaire central de titres international (« **DCTI** », International Central Securities Depositary) et que Citivic Nominees Limited est l'unique actionnaire enregistré du Compartiment dans le cadre du modèle de règlement du DCTI (l'« **Actionnaire Enregistré** »), les investisseurs du Compartiment doivent soumettre leurs instructions de vote par l'intermédiaire du DCTI concerné ou du participant concerné d'un DCTI (p. ex., un dépositaire central de titres local, un courtier ou un représentant). Si un investisseur a investi dans le Compartiment par l'intermédiaire d'un courtier/négociant/autre intermédiaire, il doit contacter cette entité pour lui fournir des instructions de vote.

La Société précise que seuls les membres apparaissant au Registre des Membres de la Société à 10 h 00 le 29 octobre 2026 ou, si l'Assemblée est ajournée, à 18 h 00 deux jours avant l'assemblée ajournée (la « **Date d'enregistrement** »), sont autorisés à assister, à prendre la parole, à poser des questions et à voter à l'Assemblée ou, le cas échéant, à tout ajournement de celle-ci et ne peuvent voter que pour le nombre d'actions enregistrées à leur nom à ladite heure. Les modifications apportées au Registre des Membres après la Date d'enregistrement ne seront pas prises en considération pour la détermination du droit de toute personne à assister à l'Assemblée ou à tout ajournement de celle-ci et à y voter.

Nomination des mandataires

Un formulaire de procuration à remplir par l'Actionnaire Enregistré est joint au présent avis. Comme mentionné ci-avant, les investisseurs du Compartiment qui ne sont pas des Actionnaires Enregistrés doivent soumettre leurs instructions de vote par l'intermédiaire du DCTI concerné ou du participant concerné d'un DCTI (p. ex., un dépositaire central de titres local, un courtier ou un représentant), **au lieu d'utiliser le formulaire de procuration ci-joint.**

Pour être valable, le formulaire de procuration dûment rempli et signé, accompagné d'une copie du pouvoir en vertu duquel il est signé, doit être déposé par les Actionnaires Enregistrés aux bureaux du Secrétaire de la Société, Goodbody Secretarial Limited, 25 North Wall Quay, Dublin 1, Irlande, avant l'heure fixée pour l'Assemblée ou tout ajournement de celle-ci. Toute modification du formulaire de procuration doit être paraphée par la personne qui l'a signé.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : **Oui**
- Augmentation du profil de risque : **Oui**
- Augmentation potentielle des frais : **Non**
- Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque : **Significatif**



Modifications	Niveau de risque actuel		Niveau de risque après changement	
Niveau de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7 (faire un copier-coller de l'échelle de risque du DIC ou le cas échéant du DICI des fonds)*	Niveau de risque initial : 3/7 (capture d'écran du DIC ci-dessous) Risk Indicator 1 2 3		Niveau de risque après changement : 4/7	
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	Risque actions <u>grande</u> capitalisation boursière : [75% ; 90%] Risque actions <u>moyenne et petite</u> capitalisation boursière : [10% ; 25%] dont <u>petite capitalisation</u> : 0%		Risque actions <u>grande</u> capitalisation boursière : 0% Risque actions <u>moyenne et petite</u> capitalisation boursière : [0% ; 100%]	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente : +165

Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Chaque Actionnaire doit se rapprocher de son conseiller fiscal habituel pour apprécier les conséquences de ces changements au regard de sa situation personnelle.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Des copies du Supplément existant et du Supplément proposé sont disponibles pour examen durant les heures d'ouverture de bureau habituelles à compter de la date de la présente circulaire jusqu'à l'heure de l'Assemblée (et de toute assemblée ajournée), y compris durant lesdites assemblées, au bureau du Conseiller juridique de la Société, A&L Goodbody LLP, 25 North Wall Quay, Dublin 1, Irlande.

Vous pouvez également obtenir de plus amples informations concernant l'Assemblée auprès des bureaux des représentants étrangers ou en envoyant un e-mail à l'adresse Xtrackers@dws.com.

Nous vous rappelons également que le document d'informations clés (DIC) et le Prospectus du Compartiment, ainsi que les statuts de la Société sont librement consultables en ligne sur le site etf.dws.com.

Si vous avez des questions ou des doutes concernant les informations contenues dans le présent avis, nous vous invitons à nous écrire à l'adresse ci-avant.

Informations supplémentaires

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, veuillez contacter la Société Générale, le correspondant centralisateur de la Société en France, dont le siège social est sis 29, boulevard Haussmann, 75009, Paris, France.

La Société est un OPCVM à compartiments de droit irlandais agréé par la Banque Centrale d'Irlande. Certains compartiments de la Société ont été autorisés à la vente en France par l'Autorité des marchés financiers.

Conclusion

Les Administrateurs sont d'avis que la modification proposée concernant l'objectif d'investissement du Compartiment décrite ci-avant sert au mieux les intérêts des Actionnaires du Compartiment et vous recommandent donc de voter en faveur de la résolution décrite ci-dessus.

Les Administrateurs assument la responsabilité des informations contenues dans la présente lettre.

Nous vous remercions pour votre soutien continu vis-à-vis de la Société.

Sincères salutations,

Administrateur

Pour et au nom de
Xtrackers (IE) plc

ANNEXE 1

**AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
Du**

Xtrackers MSCI USA Minimum Volatility UCITS ETF

(1D / ISIN : IE00BDB7J586)

(le « Compartiment »)

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES qu'une Assemblée générale extraordinaire du Compartiment se déroulera à 10 h 00 (heure de Dublin) le 2 novembre 2026 au 25 North Wall Quay, Dublin 1, D01 H104, Irlande, afin d'étudier, et si les Actionnaires le jugent approprié, d'adopter la résolution suivante :

Par résolution ordinaire :

1. Que la modification de l'objectif d'investissement et du nom du Compartiment telle que stipulée dans la Circulaire destinée aux Actionnaires du Compartiment en date du 5 octobre 2026 soit, par la présente, approuvée.

Et que toute autre question présentée de façon appropriée à l'Assemblée soit examinée.

Sur ordre du Conseil

Pour et au nom de
Goodbody Secretarial Limited
Secrétaire
5 octobre 2026

FORMULAIRE DE PROCURATION

(à remplir uniquement par l’Actionnaire Enregistré)

XTRACKERS (IE) PLC

(la « Société »)

Xtrackers MSCI USA Minimum Volatility UCITS ETF (1D / ISIN : IE00BDB7J586)

(le « Compartiment »)

Je/Nous, _____, en qualité d’Actionnaire(s) du Compartiment susmentionné, désigne/ons, par la présente, le Président de l’assemblée ou, à défaut, Sarah O’Donovan ou, à défaut, un autre représentant de Goodbody Secretarial Limited ou A&L Goodbody LLP ou _____ pour voter en mon/notre* nom et pour mon/notre* compte lors de l’Assemblée générale extraordinaire du Compartiment devant se tenir à 10 h 00 le 2 novembre 2026 et lors de tout ajournement de ladite assemblée.

* Veuillez supprimer la mention inutile

Signature : _____ Date : _____

Veuillez indiquer par un « X » dans l’espace prévu à cet effet la façon dont vous souhaitez que votre vote soit exprimé. Sauf instructions contraires, le mandataire votera ou s’abstiendra de voter en fonction de ce qu’il juge opportun.

Résolution ordinaire	POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. Que la modification de l’objectif d’investissement du Compartiment telle que stipulée dans la Circulaire destinée aux Actionnaires du Compartiment en date du 5 octobre 2026 soit, par la présente, approuvée.			

Remarques :

1. Ce formulaire de procuration à remplir uniquement par l'Actionnaire Enregistré est joint au présent avis. Comme mentionné ci-avant, les investisseurs du Compartiment qui ne sont pas Actionnaires Enregistrés doivent soumettre leurs instructions de vote par l'intermédiaire du DCTI concerné ou du participant concerné d'un DCTI (p. ex., un dépositaire central de titres local, un courtier ou un représentant), au lieu d'utiliser le formulaire de procuration ci-joint.
2. Pour être valide, l'Actionnaire Enregistré doit remplir et renvoyer ce formulaire de procuration (ainsi que le pouvoir ou toute autre autorisation, le cas échéant, en vertu duquel/de laquelle il est signé ou une copie certifiée par acte notarié dudit pouvoir ou de ladite autorisation) **au plus tard 24 heures avant l'heure fixée de l'Assemblée générale extraordinaire** ou de tout ajournement de celle-ci, aux bureaux du Secrétaire de la Société, Goodbody Secretarial Limited, 25 North Wall Quay, Dublin 1, Irlande (fax : + 353 1 1649 2649 ou par e-mail à l'adresse gslfunds@algoodbody.com), à l'attention de Sarah O'Donovan.
3. Veuillez insérer votre/vos nom(s) et adresse(s) en **CARACTÈRES GRAS** puis signer et dater le formulaire.
4. Tout amendement doit être paraphé.
5. Si vous souhaitez désigner en qualité de mandataire une personne autre que le Président de l'Assemblée générale extraordinaire, veuillez insérer en lettres d'imprimerie le nom complet de la personne de votre choix. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un Actionnaire de la Société.
6. Le mandataire choisira, à son entière discrétion, la façon dont il/elle vote ou s'il ou si elle vote ou s'abstient de voter à l'égard des résolutions si aucune instruction n'est donnée concernant chacune des résolutions, et à l'égard de toute question ou toute résolution traitée lors de l'Assemblée générale extraordinaire autre que les résolutions auxquelles il est fait référence dans l'Avis de convocation à l'Assemblée générale extraordinaire.
7. Si le mandant est une entreprise, le présent formulaire de procuration doit être attesté par le cachet ou la signature d'un responsable de l'entreprise ou d'un mandataire dûment autorisé pour le compte de celui-ci. Dans le cas d'Actionnaires conjoints, n'importe quel Actionnaire peut signer, mais le nom de tous les détenteurs conjoints doit figurer. Dans l'éventualité où plusieurs détenteurs conjoints soumettraient des votes, le vote de l'actionnaire dont le nom apparaît en premier dans le registre des membres sera accepté à l'exclusion de tous les autres.
8. Le fait de remplir et de renvoyer le formulaire de procuration n'empêche pas les Actionnaires Enregistrés de participer et de voter à ladite Assemblée générale extraordinaire, si tel est leur souhait.
9. Si vous détenez des actions dans la Société par le biais du DCTI concerné ou du participant concerné d'un DCTI (p. ex., un dépositaire central de titres local, un courtier ou un représentant), le formulaire de procuration, qui indique au représentant la procédure à suivre pour voter, doit être renvoyé au DCTI concerné ou au participant concerné d'un DCTI suffisamment en avance par rapport à l'heure à laquelle doit se tenir l'Assemblée générale extraordinaire, de telle sorte que celui-ci puisse remplir et déposer le formulaire de procuration au siège social de la Société conformément à la procédure stipulée ci-avant.